

## **LOCAL BUSINESS ACT by CB Alpes Méditerranée**

19 juin 2020

Le Local Business Act (LBA06) regroupe l'ensemble des bonnes pratiques recommandées par le Club Business Alpes Méditerranée, afin d'accélérer la reprise de business entre les acteurs économiques régionaux.

Il a pour but de favoriser les échanges commerciaux au niveau LOCAL (Alpes Maritimes et territoires proches) en impulsant une prise de conscience forte et un engagement moral à nos entreprises.

Chaque adhérent du LBA06 s'engage à respecter l'esprit des recommandations suivantes, tout en conservant l'entière autonomie entrepreneuriale.

A ce titre chaque adhérent prend l'engagement moral de :

### **ACTE 1**

Avoir une écoute attentive et privilégiée aux offres et aux demandes émanant des acteurs économiques locaux (fournisseurs, prestataires de services, clients, marché du travail et de l'emploi, écoles et institutions académiques).

### **ACTE 2**

Privilégier l'activité économique locale et les circuits courts, en recherchant des solutions auprès des acteurs locaux (fournisseurs, prestataires, sous traitants).

### **ACTE 3**

A offre équivalente (qualité, coût, délai), accorder sa préférence au fournisseur local présent sur la plateforme cercle-io.

### **ACTE 4**

Privilégier le recrutement local, en priorisant les candidats résidant sur le territoire, et en favorisant la cooptation et la recommandation. Lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement de travailleurs.

### **ACTE 5**

Favoriser les liens et le recrutement (CDI, CDD, contrat d'apprentissage, alternance, stage...) avec les écoles et universités locales.

### **ACTE 6**

Pour les fournisseurs, respecter scrupuleusement les engagements contractuels, en terme de qualité de service, de respect des délais et des coûts.

### **ACTE 7**

Pour les clients, respecter scrupuleusement les délais de réception des fournitures et le règlement des factures fournisseurs, conformément à la loi LME.

**ACTE 8**

Favoriser l'investissement et le développement de son activité économique dans le 06 et ses environs.

**ACTE 9**

Maintenir son siège social et son activité principale dans le 06.

**ACTE 10**

Adopter en toute circonstance une attitude respectueuse des valeurs et des principes RSE : social, sociétal, environnemental.

***Mode opératoire***

**ACTE 11**

Enregistrer son entreprise sur la plateforme « cercle io » (coordonnées, offres de produits et services).

**ACTE 12**

Pour chaque besoin de produit ou service (AO), enregistrer sa demande sur la plateforme « cercle io », analyser et répondre à toutes les offres proposées par les adhérents présents sur la plateforme.

0o0o0o0o0  
0o0